Croisy
Du Croisy
FRE 11564
Case
FRC
17805

RÉPONSE
AUX OBSERVATIONS
DU COMTE DE SÉGUR,
Concernant LE LIVRE ROUGE.

PARMI le grand nombre de demi-Dieux du dernier régime, que la publication du *Livre Rouge* a mis en fureur, le Maréchal de Ségur a été le premier qui ait osé jeter publiquement le gage du combat à MM. du Comité des Pensions.

Les Comte & Vicomte de Ségur ont imité M. leur père, & comme ils sont plus jeunes, ils ont été plus imprudens encore, pour ne rien dire de plus. Ils ont traité de libelle l'avertissement du *Livre Rouge*, quoique cet Avertissement ne contienne que des vérités, affligeantes pour eux, il est vrai; mais, enfin, ce sont des vérités.

MM. de Ségur, père & fils, auraient bien fait

THE NEWBERRY
LIBRARY

d'imiter la sage retenue du Ministre qui, en se faisant honneur dans le Public d'un sacrifice de dix mille francs, demandait néanmoins la remise de cent mille livres qu'il redevait dans son Département. Il ne s'est pas fait connaître ; & graces aux futilités qui ont si long-temps distrait mes chers Concitoyens de leurs intérêts, beaucoup de personnes ignorent encore que ce Ministre est M. le Comte de Brienne : on n'eût donc point reconnu M. de Ségur, si M. de Ségur ne se fût point nommé.

Le Comité des Pensions, qui ne se pique pas d'employer un style *fier et hautain*, comme celui de MM. de Ségur, s'est contenté, pour toute réponse, de faire imprimer les *humbles* pièces originales, par lesquelles le *discret* Maréchal demandait des graces pour toute sa famille ; et l'on peut dire que, quoique privé d'un bras, il n'est rien moins que manchot. Semblable à ce souverain Pontife, auquel on représentait qu'il enrichissait tous les siens, M. le Maréchal pouvait répondre : *Il est onze heures et demie, et je n'ai point de temps à perdre.*

Cette réponse du Comité a encore donné de l'humeur à M. le Comte de Ségur. Il est rentré dans l'arêne, et il a *répandu avec profusion dans le Public*, et fait insérer dans le *mercénaire Journal de Paris*, du Mardi 20 de ce mois, des

observations sur la réponse du Comité des Pensions. Il prétend que les pièces originales de M. son père ne prouvent pas qu'il ait voulu enrichir sa famille, mais seulement la mettre à l'aise ; et il continue d'injurier le Comité, comme si des injures pouvoient détruire des vérités.

Dédaignant, sans doute, ce combat inégal de la force contre la faiblesse, et de la raison contre le délire, le Comité des Pensions n'a rien répliqué ; mais, comme il a offert, *page 8* de l'Addition au *Livre Rouge*, de communiquer les pièces qu'il a citées, à toutes les personnes qui voudraient les examiner, nous nous sommes transportés, le 21 de ce mois, au Secrétariat des Pensions, Place Vendôme, N°. 4 : nous y avons demandé à voir les pièces annoncées ; on nous les a présentées, et, par surcroît de bonté, on nous a fait voir deux états envoyés par M. de Montmorin, à M. Camus, le 11 de ce mois.

Ces deux pièces constatent que l'*irascible* Comte de Ségur, nommé Ambassadeur en Russie, en 1785, a reçu d'abord, lors de son départ, pour ses frais de voyage & de premier établissement. . . . . 50,000 liv.

Item, le 6 Janvier 1786, une petite gratification de. 30,000

De cette part. . . . . 80,000 liv.

De l'autre part. . . . . . 80,000 liv.

Item, le 12 Avril 1788, une autre de 120,000

Joignez à ces différentes sommes la pension de 4000 liv., obtenue le 23 Octobre 1785, et le traitement annuel de 100,000 liv. comme Ambassadeur (1), et vous verrez que M. le Comte a touché à lui seul, en cinq années, la somme de. . . . 680,000 liv.

Eh quoi! de tels hommes sont assez dénués de pudeur, pour crier à la calomnie et au libelle! Ah! certes, il était bien temps que l'Assemblée Nationale arrêtât ces déprédations!

Les voilà ces Ministres intègres, justes, bienfaisans! Qu'un malheureux les implore: *Ils sont désespérés, l'Etat est absorbé, ils ne sont pas les dispensateurs des graces, ils ne peuvent que vous plaindre.* Mais leurs mains peu délicates s'ouvrent largement pour leurs enfans, pour leurs neveux, pour leurs nièces, pour leurs cousins!

Admirez le Maréchal de Ségur! Comblé de graces, jouissant de près de 100,000 liv. de revenu (ou mieux de 100,000 liv., parce que MM. du Comité n'avaient pas fait mention de 6000 qu'a M. le Maréchal en qualité de Chevalier

(1) Ce traitement est aujourd'hui réduit à 80,000; mais il faut observer que M. l'Ambassadeur en Russie fait ses fonctions à Paris, et non à Pétersbourg.

des Ordres du Roi), il demande *encore* 6000 liv. pour sa famille. --- Il les obtient ; et joignant l'audace à la rapacité, il prend *encore* chaque année, sur un *Bon*, signé de sa main, dans le trésor public, 500 liv. pour un parent qu'il avait d'abord oublié ; &, comme dans la chanson, il se dit à lui-même :

Désormais je serai sage,
Encor celui-là.

Au bout de six mois, il se ravise, et demande *encore* pour chacun de ses enfans, 4000 liv. --- Il les obtient.

Il n'est pas *encore* content. Deux ans après, il tente de nouveau ; il demande 60,000 de pension *seulement* pour lui, et 15,000 pour chacun de ses deux fils --- Et il obtient 30,000, sans retenue.

Il n'est pas *encore* content : il lui faudrait un *petit Duché héréditaire*, qui, par succession de temps, serait probablement érigé en *Principauté*. En vérité ! il semble entendre le Capitaine Hollandais rançonner Candide !

Et le Comte de Ségur, croyant justifier et son père et lui, ose d'abord affirmer, dans une note sur la position et les services du Maréchal de Ségur, qu'il a remise au Comité des Pensions (où nous l'avons vu enregistrée sous le N°. 442), que pendant son long et honorable ministère il n'a *demandé aucune grace, ni pour lui, ni pour sa famille* ! Il

vient enfuite nous dire qu'il a conclu un traité avantageux, sans nous avouer qu'on l'a aidé à conclure ce traité, en répandant sur ses indications pour 400,000 de présens ; que M. le Maréchal a perdu un bras à l'armée. Eh ! ne l'a-t-on pas payé ce bras par 128,622 liv. de pensions annuelles? N'a-t-on pas payé cette ambassade par près de 700,000 liv. de traitemens et de gratifications ? Quelle récompense a reçu la Famille de d'Assas, dont le Chevalier sauva l'armée française à la journée de Klostercamp ? Son dévouement n'a été connu, pendant vingt ans, que du Régiment d'Auvergne, et, sans le burin d'un Artiste habile (1), il serait peut-être oublié !

Eh ! Messieurs de Ségur, vous osez vous plaindre ! vous traitez de Libellistes des hommes qui, obéissant à leur devoir, en éclairant leur siècle et la postérité sur la marche ténébreuse des sang-sues du Peuple, ont eu cependant la *charité* de ne pas vous nommer ! Ah ! pourquoi vous exposer à leurs inévitables coups ? Oserez-vous leur dire avec emphase : *qu'ils sont encore à leur apprentissage des vertus publiques* (2) ? Croyez-moi, tous

(1) M. Pierre Laurent.

(2) Ce sont les gigantesques expressions de M. Necker, *page 13* de ses Observations, à MM. du Comité des Pensions. On peut lui répondre avec avantage :

De pareils coups d'essai valent des coups de maître.

Nous croyons utile de faire remarquer que les *Observations*

ces grands mots ne signifient plus rien. Moins de rodomontade dans le style ; plus de loyauté et de franchise dans la conduite : voilà ce que le Français a droit d'exiger de ses Ministres, & ce que ceux-ci feront bien de pratiquer désormais.

Ce 25 Avril 1790.

DU CROISY.

---

de M. Necker sur le Livre Rouge, & l'*Etat des Ordonnances* de comptant pour 1779, se sont d'abord vendues 3 livres. C'était un peu cher : mais la Municipalité, attentive au bien des Citoyens, justement irritée de cette rapacité typographique, et voulant mettre le *pauvre* comme le *riche* à portée de se satisfaire, a taxé *ces* DEUX PAQUETS *à 36 sous*. (Voyez le Journal de Paris d'hier.)

Chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin S. Jacques, n°. 31.

Chez Baudouin, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue de Thionville, n°. 3.